

COMMUNE DE MERVILLE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	27

Date de la Convocation: 20/02/2013

Date d’Affichage : 13/03/2013

L’an deux mille treize et le vingt-sept février à 21 heure(s) 00, le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : M. Bernard TAGNERES, Maire de Merville

Présents :

MM. Bernard TAGNERES, Chantal AYGAT, Yves VERSAPUECH, Patricia OGRODNIK, Anne-Marie DURRIS, Jean-Luc FOURQUET, Cécile LABORDE, Marie-Claude LEFEVRE, Julien COLTRO, René BEGUE, Alexandrine MOUCHET, Nicole SUDRES, Sauveur GIBILARO, Christian PARIS, Nelly AUGUSTE, Daniel CADAMURO, Joséphine LABAYEN REMAZEILLES, Patrick DI BENEDETTO, Colette BEGUE, Marie-Thérèse TRECCANI, Patricia POUTREL, Jean-François LARROUX, Gilles MARTIN.

Absents/Excusés/Procurations :

Thierry VIGNOLLES donne procuration à Anne-Marie DURRIS

Eric SANTAMANS donne procuration à Chantal AYGAT

Marie-Line FAURIE donne procuration à Marie-Claude LEFEVRE

Jean-Yves CHALMETON donne procuration à Patricia OGRODNIK

Secrétaire de séance : Patrick DI BENEDETTO

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 FEVRIER 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite les membres du conseil municipal pour d’éventuelles questions diverses.

M. MARTIN informe qu’il souhaite faire une intervention concernant le point n°4 de l’ordre du jour.

Monsieur le Maire répond que l’intervention se ferait dans le cadre du DOB.

➤ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2013

En urbanisme, remplacer « création foncière » par « Loti-Concept ».

Concernant la tenue des réunions des commissions, M. MARTIN propose certaines modifications.

M. VERSAPUECH maintient les éléments consignés dans le compte rendu et précise que l’information qu’il a donnée concernait tous les membres de l’opposition municipale.

M. BEGUE souligne l’absence d’information sur le passeport loisirs mis en place par la base de loisirs de Bouconne et présenté dans les questions diverses.

Monsieur le Maire demande que celles-ci soient insérées dans ce document.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 22 pour, 5 abstentions

Approuve le compte rendu.

➤ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 février 2013

Monsieur le Maire soumet le compte rendu au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 26 pour, 1 abstention

Approuve le compte rendu.

1. ADMINISTRATION GENERALE

a) Création de postes

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal sur la création de poste sur la base du tableau ci-dessous et appelle l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce dossier.

Services	Types d'emplois	Grades	Durée hebdomadaire	Observations
Comptabilité/urbanisme	permanent	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	30 heures	L'agent a reçu l'avis favorable à sa demande de changement de filière lors de la CAP du 18 décembre 2012
Communication, culture et associations	Permanent	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	12 heures	Elargissement des prestations de la bibliothèque
Total : 2 postes				

Mme POUTREL souhaite connaître le temps de travail actuel du 2^{ème} agent de la bibliothèque.

Monsieur le Maire répond 90 heures/an.

Monsieur le maire soumet le dossier au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 25 pour, 2 abstentions

Approuve la création de ces postes

b) Loi du 12 mars 2012

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique et son décret d'application du 12 décembre 2012 met en place un dispositif de titularisation des agents selon des conditions et critères édictées dans le dossier joint en annexe. Il précise qu'aucun agent de la collectivité n'est concerné par ce dispositif et que le comité technique réuni le 15 février 2013 a émis un avis favorable à la proposition de délibérer en précisant « néant » à la question du nombre d'agent pouvant bénéficier de ce dispositif dans notre commune et au tableau pluriannuel lié à ces créations. Il soumet le dossier à l'appréciation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition ci-dessus détaillée

c) Constitution des jurés d'assises 2014

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article 260 du code des procédures pénales, Monsieur le Préfet de la Haute Garonne a pris un arrêté fixant la répartition des jurés pour l'année 2014. Le jury d'assises est ainsi composé de 4 jurés ayant leur résidence principale dans le département. La liste est complétée par 8 jurés suppléants. Le maire est chargé de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle. Pour ce faire, il doit tirer publiquement au sort à partir de la liste électorale, un nombre triple à celui de l'arrêté préfectoral. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la liste suivante :

Position après tirage au sort	N° sur la liste électorale	Civilités /Noms et prénoms
1	3071	Monsieur VISE Patrick
2	0434	Madame SOULIGNAC Magali
3	1998	Madame MARTY Martine
4	0545	Madame CANTONI Marie-Antoinette
5	1468	Madame GUY Laurence
6	1020	Monsieur DUBOIS Eric
7	2948	Madame TRENTIN Karine
8	2716	Monsieur SANTORO Christophe

9	0818	Madame DAMINATO Alda
10	0150	Monsieur BAGNERIS Christian
11	0820	Madame DOMINATO Denise
12	1520	Monsieur HOGLAINDEUR Yannick

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la liste susvisée

d) Election aux commissions

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la démission de M. MARTIN des commissions citées ci-dessous, le conseil municipal est appelé à délibérer pour l'élection de nouveaux membres conformément à l'article L 2121-22 du CGTC. Résultats des opérations de vote :

Mme POUTREL annonce sa démission de la commission enfance jeunesse.

Commissions	Candidats	Résultats du vote		
		Pour	Contre	Abstentions
Finances	Mme POUTREL Patricia	14		13
Travaux	Mme TRECCANI Marie-Thérèse	13	1	13
Sécurité	M. LARROUX Jean-François	17		10
Enfance jeunesse	M. MARTIN Gilles	16		11

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

14 pour, 13 abstentions

- Approuve l'élection de Mme POUTREL Patricia à la commission finances

13 pour, 1 contre, 13 abstentions

- Approuve l'élection de Mme TRECCANI Marie-Thérèse à la commission travaux

17 pour, 10 abstentions

- Approuve l'élection de M. LARROUX Jean-François à la commission sécurité

16 pour, 11 abstentions

- Approuve l'élection de M. MARTIN Gilles à la commission enfance jeunesse

e) Avenant 2013 au protocole d'accord analytique PS/2006

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la convention qui lie la commune et le laboratoire départemental d'analyse vétérinaire qui fait le contrôle des repas servis à la cantine, la commune a souscrit un partenariat sur le mode d'un autocontrôle. Il explique que comme chaque année, le laboratoire propose un avenant à ce contrat dans l'objectif de confirmer ou d'infirmer notre choix. Il propose au conseil municipal de délibérer pour confirmer le choix initial (autocontrôle).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le choix de l'autocontrôle

2. URBANISME

a) Nomination d'une voie, lotissement le clos des amandiers

Monsieur le Maire fait part de l'existence d'une rue dans le lotissement « le clos des amandiers » en cours de réalisation. Il explique que les promoteurs sollicitent la commune pour donner un nom à celle-ci. Après réflexion de la commission urbanisme, il propose « **Rue des amandiers** » et soumet ce nom au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition du nom de la rue.

b) Règlementation des éoliennes dans la commune

Monsieur le Maire informe que le service urbanisme reçoit actuellement un certain nombre de dossiers de Déclaration Préalable (DP) concernant l'installation d'éoliennes privées. Il précise que les commissions URBANISME et ENVIRONNEMENT ont travaillé sur le sujet et proposent de mettre en place un règlement. Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les propositions des 2 commissions.

M. MARTIN estime qu'il est peu judicieux de conditionner les installations à l'accord du voisin.

Mme OGRODNIK répond que la pose des éoliennes provoque une gêne pour les voisins et qu'il est nécessaire de réglementer.

Mme POUTREL corrobore les propos de M. MARTIN.

Mme OGRODNIK précise qu'une réglementation existe aussi dans le code de l'urbanisme.

M. MARTIN dit qu'il faut cibler les normes avec des éléments factuels.

Mme LABAYEN explique que le niveau de bruit des éoliennes est certifié et dit la difficulté à concilier développement durable et nuisances sonores.

Mme POUTREL s'interroge sur les zones NH.

M. DI BENEDETTO est préoccupé par les obligations des « bâtiments de France ».

Mme OGRODNIK rappelle que ce dossier a été travaillé en commission et que le document présenté représente les conclusions de celle-ci.

Mme LABAYEN va dans le même sens et conclut qu'il y a eu un accord de la majorité des membres des commissions environnement et urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 18 pour, 3 contre, 6 abstentions

Approuve le projet.

3. FINANCES

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire rappelle que la loi impose aux communes de plus de 3 500 habitants de procéder, dans les 2 mois précédant le vote du budget à un débat d'orientation. Il précise que ce débat est sans vote.

Cf présentation Mme DURRIS.

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Martin propose que la commune porte sa candidature auprès du conseil général pour l'accueil d'un futur collège sur le secteur.

Il évoque le fait que :

- La minorité demande la mise à disposition gracieuse d'un terrain pour la construction d'un collège à Merville par le Conseil Général (délai à négocier)
- La réserve foncière « Lartigue » peut accueillir cet équipement départemental en sus des équipements communaux
- Compte tenu des 300 permis de construire déposés ou imminents accroissant la population démographique et les besoins en équipements scolaires associés, le débat est plus urgent que jamais.

Madame Alexandrine MOUCHET suggère d'inviter Madame Véronique VOLTO pour débattre de la construction du futur collège de la commune de Merville.

Suite aux débats, Monsieur le maire conclut que les terrains évoqués ont déjà une destination définie qui comprend des équipements sportifs et culturels. L'intégration d'un collège sur cette zone demande donc une réflexion plus approfondie. Il serait prématuré que le conseil municipal se prononce sur cette proposition.

Monsieur le maire clôture la séance .